FLASH-INFOS

La Défense, le 27 mars 2025

Agenda et Actualités SCPN

Cher(e)s collègues,

Pour votre information, nous vous donnons connaissance de l'actualité récente du SCPN :

- Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) pour le corps de conception et de direction :

Le SCPN avait saisi monsieur le ministre de l'Intérieur dès le 26 novembre 2024 (**lire le courrier ICI**) lui rappelant la revalorisation de l'IRP à hauteur de 5% pour l'ensemble du CCD au 1er janvier 2025, actée dans le protocole RH du 02 mars 2022. Nous avions eu l'occasion de réitérer cette revendication lors de notre entretien bilatéral avec monsieur le Ministre le 27 janvier dernier.

Dans un courrier du 25 mars, monsieur le Ministre nous indique que, malgré un contexte budgétaire particulièrement complexe, cette revalorisation permettant d'atteindre le palier de 5% au 1er janvier 2025 fait l'objet d'un projet de texte actuellement en cours d'examen au guichet unique ministériel.

Vous pouvez compter sur la détermination du SCPN à suivre l'évolution de ce dossier et à veiller à son issue favorable, dans le respect des engagements issus du protocole RH de 2022.

- Choix des postes de la 75ème promotion de commissaires de police :

Comme chaque année au moment du choix des postes à l'issue de la scolarité, le secrétariat général du SCPN (Frédéric LAUZE, Anouck FOURMIGUE, Laura ABRAHAMI et Michel CHABALLIER) accompagné de nos délégués Bertrand VERHAEGHE de la DOPC, Dorothée CELARD de la DIPN 69 et Noémie COGNARD de l'IHEMI, s'est rendu à l'ENSP les 06 et 07 mars afin d'accompagner et conseiller nos collègues de la 75ème promotion dans le choix des postes.

Conscient de l'importance de ce moment dans la carrière, le SCPN a pu utilement informer nos collègues, disposant du traditionnel cahier de présentation des postes avec les informations exhaustives.

Nous renouvelons toutes nos félicitations à nos collègues et restons à leur disposition pour les accompagner au mieux dans la suite de leur carrière.

- Rencontre avec monsieur le directeur de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police :

Le 20 mars dernier, le secrétariat général du SCPN a pu s'entretenir avec monsieur le directeur Antoine SALMON et Julien DEFER, directeur adjoint de la DOPC.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer le rôle et le positionnement des commissaires de police lors des services d'ordre gérés par la DOPC, la logique d'un commissaire pour une unité de force mobile étant très consommatrice de collègues, ces derniers ayant parfois le sentiment de ne servir que de relais radio avec des missions limitées (le positionnement du GO CRS et du GTG de la Gendarmerie a été abordé à cette occasion).

Nous avons plaidé pour une logique de commissaire responsable opérationnel ou de secteur afin de sortir de cette logique 1 UFM / 1 TI, autant que faire se peut (notamment lors de services d'ordre au Stade de France).

Enfin, nous avons plaidé pour une meilleure visibilité de l'engagement des commissaires de police, qu'ils exercent au sein de la DOPC ou de la DSPAP, formulant le vœu d'une communication des pré-listes d'emploi et de rappels, ainsi que du tableau MO donnant une visibilité à au moins une semaine sur les événements programmés.

Si nos collègues commissaires comprennent la nécessité de ces engagements (qui en période troublée peuvent se multiplier) la forme de ces derniers est tout aussi importante.

Nous remercions monsieur le directeur et monsieur le directeur adjoint pour leur écoute attentive, nous ayant rappelé leur attachement aux conditions de travail de leurs proches collaborateurs.

- Déplacement à Orléans :

Le 26 mars dernier, le secrétariat général du SCPN est allé à la rencontre de nos collègues à Orléans, ceux-ci venant de 05 départements différents et représentant différentes fonctions (DIPN, DDPN, chef CPN, chef SDLP...).

Après la transmission d'informations sur l'action du SCPN, nous avons pu échanger librement sur les sujets actuels, certains en lien direct avec la réforme de la Police nationale ; la notation de nos collègues directeurs par le parquet ainsi que les velléités des préfets dans le pilotage opérationnel des services de Police, interrogent légitimement, alors que l'un des axes majeurs de la réforme était une plus grande déconcentration, en confiant à l'échelon territorial le plus pertinent les leviers d'action.

Le SCPN a déjà eu l'occasion d'alerter notre autorité de tutelle (**lire le courrier ICI**) sur le projet d'extension des pouvoirs des préfets, leur confiant des leviers managériaux (notation annuelle, fixation d'objectifs et de la part variable de la rémunération des DIPN, DDPN et DTSI) qui s'ajoute à la notation des procureurs (certains allant dans le détail de l'organisation des services, en demandant par exemple des justifications à nos collègues sur le nombre d'effectifs par unités judiciaires).

Ce démantèlement des fonctions hiérarchiques des chefs de Police et leur mise sous tutelle par des autorités ne relevant pas de la Police nationale posent question, alors qu'en parallèle les Polices municipales ne cessent de se développer (créant parfois des unités spécialisées type brigades canines ou motards, dont ne disposent plus certaines DIPN ou DDPN faute d'effectifs).

Les effets de la réforme ont également été évoqués (avec le sentiment d'une dilution de l'accompagnement RH et du maintien du pouvoir décisionnaire centralisé) ainsi que le manque de reconnaissance par des distinctions honorifiques, particulièrement suite aux violences urbaines de l'été 2023.

Nous remercions chaleureusement nos collègues pour leur présence et la qualité de nos échanges, qui nourrissent nos réflexions ainsi que nos actions.



Orléans 26-03-2025 Photo SCPN

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en cliquant sur le lien suivant : https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/ , ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Bien sincèrement.

Le Secrétariat Général

Secrétaire général	**1er Secrétaire Général Adjoint**	**Secrétaire générale adjointe**
Frédéric LAUZE	Michel CHABALLIER	Anouck FOURMIGUÉ
01 49 67 02 40/41	01 49 67 02 42	
06.76.64.60.31	06.11.50.27.45	06 70 69 83 16
frederic.lauze@le-scpn.fr	michel.chaballier@le-scpn.fr	anouck.fourmigue@le-scpn.fr

Secrétaires Généraux Adjoints
Hanane BAKIOUI
David MOREIRA
Laura ABRAHAMI

Retrouvez le SCPN :
www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire